

Faculté des sciences économiques, sociales et politiques



Mineure en information et communication

Objectifs

La mineure en information et communication offre une initiation théorique aux principales problématiques des sciences de l'information et de la communication et une ouverture à l'un ou l'autre domaine d'application en fonction du choix de l'étudiant. Le programme proposé pourra être considéré comme un complément de formation apportant à l'étudiant des compétences générales en communication. Celles-ci lui permettront d'envisager la communication des savoirs propres à son champ disciplinaire principal. Il concerne tant la communication au sein d'une entreprise, d'une institution ou d'une organisation, que la médiatisation vers le grand public. De manière générale, la mineure sensibilisera l'étudiant à cette problématique tout en lui donnant des compétences pratiques minimales.

Conditions et critères d'accès

Cette mineure s'adresse prioritairement aux étudiants de baccalauréat en sciences humaines et sociales. Les étudiants de baccalauréat en sociologie et anthropologie, en sciences politiques, en économie, en gestion, en droit, en lettres ou en psychologie pourront naturellement y trouver un intérêt de formation complémentaire. Il convient également de souligner que la problématique de l'information, de la vulgarisation et de la médiatisation des connaissances fait de cette mineure une offre pertinente pour des étudiants de baccalauréat en sciences, agronomie, médecine ou sciences exactes.

L'admission à la mineure se fera sur concours, les candidats étant invités à présenter un projet de formation. L'établissement d'un dispositif de sélection sur la base de différents critères permettra de départager les candidats. Les critères seront, entre autres, la motivation du candidat et la cohérence de son projet de formation.

Formations accessibles au terme de la mineure

- Accès direct au Master en information et communication pour

- le bachelier en Sociologie et en Anthropologie
- le bachelier en Sciences politiques
- le bachelier en Sciences économiques et de gestion
- le bachelier en Sciences humaines et sociales

- Accès sous conditions pour :

- le bachelier en Droit :

il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication :

SESP1111A Statistique et éléments de probabilité : 1ère partie[22.5h+22.5h] (4 crédits) N.

sauf si il a déjà suivi un cours équivalent.

- le bachelier en Histoire, en Langues et Littératures romanes, en Langues et Littératures modernes :

il doit ajouter au programme de Master en Information et Communication les cours suivants :

SESP1111A Statistique et éléments de probabilité : 1ère partie[22.5h+22.5h] (4 crédits) N.

ESPO1111A Economie politique (1ère partie)[40h+10h] (4 crédits) N.

- Pour les autres bacheliers : sciences humaines (particulièrement les bacheliers en philosophie et lettres porteurs d'une autre qualification que celles mentionnées plus haut, les bacheliers en psychologie, en théologie et en philosophie) et en accord avec le responsable du programme, il sera tenu compte de l'ensemble des enseignements ayant composé le baccalauréat de l'étudiant, et en cas de pré requis manquants, ceux-ci pourront être ajoutés au programme du Master en Information et Communication.(maximum 15 crédits) .

Structure détaillée

Cours obligatoires (27 crédits)

<u>COPS1111</u>	Information et communication[30h+10h] (4 crédits)	Philippe Marion
<u>COMU1121</u>	Sémiotique générale[30h+10h] (4 crédits)	Philippe Verhaegen
<u>COMU1322</u>	Droit des médias et de la communication[30h] (3 crédits)	François Jongen
<u>COPS1122</u>	Anthropologie de la communication[30h+10h] (4 crédits)	Gérard Derèze Alain Reyniers
<u>COMU1211</u>	Information et communication : approche sociologique[30h+10h] (4 crédits)	Benoît Grevisse

<u>COMU1313</u>	Narratologie[30h] (4 crédits)
<u>COMU1221</u>	Sémio-pragmatique[30h+10h] (4 crédits)

Marc Lits
Philippe Verhaegen

Un cours au choix parmi :

<u>COMU1323</u>	Presse, journalisme et société[30h] (3 crédits)	Gabriel Ringlet
<u>COMU1321</u>	Structures socio-économiques des médias[30h] (3 crédits)	Frédéric Antoine
<u>COMU1324</u>	Communication,culture et éducation[30h] (3 crédits)	Philippe Marion Daniel Peraya
<u>COMU1325</u>	Communication et organisation[30h] (3 crédits)	Pierre de Saint-Georges

Pour les bacheliers en Sociologie et en Anthropologie : les deux cours du programme de la mineure en Information et Communication déjà suivis dans leur majeure seront remplacés par d'autres cours, avec l'accord du prespensible de la mineure.

Informations pratiques

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: Fr. Antoine

Personne de contact : J.-C. Guyot guyot@comu.ucl.ac.be

Modalités d'inscription: SESP (ESPO)

1er cycle

2. Admission à la mineure

Un formulaire de candidature est disponible à l'adresse web :

http://www.espo.ucl.ac.be/documents/formulaire_min_comu.doc

3. Inscription à la mineure

Dès l'inscription en BAC12, l'étudiant va s'inscrire à l'option sur le site web : <http://www.uclouvain.be/optionbac>

En BAC13, l'étudiant est inscrit automatiquement à la mineure à laquelle il était inscrit en BAC12.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au BAC12 disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<http://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de BAC12, l'étudiant établit son horaire de BAC12 et de BAC13 en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a conflit d'horaire, plusieurs solutions sont possibles :

- *Reporter des cours :*

En cas de conflit en BAC12 (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut **demandeur à reporter** un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, pour le BAC13, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

- *Anticiper des cours :*

En cas de conflit en BAC13 (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits. L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, pour le BAC13, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

- *Assumer le conflit :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

- *Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit :*

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

- *Personnes de contact :*

Conseillère aux études : Cécile Delannay delannay@sesp.ucl.ac.be

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, rotsaert@sspo.ucl.ac.betel. : 010474996

Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure au moyen d'un formulaire ad-hoc. Celui-ci doit être remis au secrétariat de la faculté d'origine de l'étudiant.

Pour les étudiants en BAC2, le formulaire d'inscription aux activités de l'option est disponible sur le site WEB :

<http://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

Pour les étudiants en BAC3, le formulaire individualisé d'inscription aux activités de la mineure sera disponible dans le courant de la semaine du 25 septembre *dans votre boîte aux lettres (e-mail)* de la messagerie UCL. Pour rappel, l'adresse de votre boîte aux lettres électronique UCL est indiquée sur votre carte d'étudiant et sur le document reçu lors de votre demande d'inscription et reprenant votre identifiant global UCL, vos code PIC et PUC et votre e-mail. Si vous ne trouvez pas ce formulaire dans votre boîte aux lettres électronique, adressez votre demande au secrétariat de votre majeure. Le formulaire complété doit être remis au secrétariat de la faculté d'origine (majeure) de l'étudiant. Ce secrétariat inscrit les activités (aux cours) de l'option en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <http://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>